Progress en action:

le programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale 2007-2013

L'Europe **sociale**

Commission européenne

La présente publication a été soutenue financièrement dans le cadre du programme de l'Union européenne pour l'emploi et la solidarité sociale — Progress (2007-2013).

Ce programme est mis en œuvre par la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, et pour contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans ces domaines.

Le programme, qui s'étale sur sept ans, s'adresse à toutes les parties prenantes susceptibles de contribuer à façonner l'évolution d'une législation et de politiques sociales et de l'emploi appropriées et efficaces dans l'ensemble de l'EU-27, des pays de l'AELE-EEE ainsi que des pays candidats et précandidats à l'adhésion à l'UE.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter: http://ec.europa.eu/progress

Progress en action:
le programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale 2007-2013

Commission européenne

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion
Unité 01
Manuscrit terminé en août 2011

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

© Photo de couverture: 123RF
Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (http://europa.eu).
Une fiche catalographique ainsi qu'un résumé figurent à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2011

ISBN 978-92-79-21070-9
doi:10.2767/41061

© Union européenne, 2011
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium
Imprimé sur papier blanchi sans chlore élémentaire (ECF)

Avant-propos
du directeur général

Au cours des dernières décennies, les pays européens ont beaucoup œuvré afin de moderniser leur économie et d'améliorer le niveau de vie de leurs citoyens. Toutefois, pour assurer la croissance économique tout en garantissant la cohésion sociale et en réduisant les inégalités qui persistent dans nos sociétés, il leur reste encore d'énormes défis à relever.

Présentée en 2010, la stratégie Europe 2020 indique la marche à suivre pour parvenir à une croissance intelligente, durable et inclusive. Les efforts collectifs entrepris par l'ensemble des acteurs, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, détermineront dans quelle mesure cette vision deviendra réalité.

Que ce soit au niveau technologique ou démographique, notre économie et notre société évoluent et de nouveaux défis apparaissent. Il est dès lors essentiel de réévaluer les pratiques établies et de réagir en définissant de nouvelles approches innovantes. C'est dans cette perspective qu'intervient Progress, le programme de l'Union européenne (UE) pour l'emploi et la solidarité sociale. En tant qu'outil de développement politique, non seulement il facilite l'innovation et la coopération, mais encourage également le renforcement des partenariats entre les pays et les acteurs concernés.

Plus que jamais, notre investissement en matière d'emploi et d'inclusion sociale doit être le plus rentable possible. Pour sa part, la Commission européenne s'est engagée à rendre compte de son action et à intégrer les enseignements tirés dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions. Fort d'une approche fondée sur les résultats, Progress vise à inscrire cette orientation dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions qu'il influence.

La route est certainement encore longue avant d'atteindre les objectifs fixés ensemble pour 2020. Toutefois, je salue cette publication qui met en évidence certaines des contributions apportées par Progress et ses nombreux partenaires pour mener nos politiques et nos actions dans la bonne direction.

Koos Richelle
Commission européenne
Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion

Table des matières

Avant-propos 3

Introduction 6

Objectifs de Progress 8

1. À long terme: la vision Europe 2020 8
2. À moyen terme 8
3. À court terme 9

Exemples d'objectifs à court terme de Progress 10

1. Échange d'informations et apprentissage 10
2. Politiques fondées sur des données probantes 12
3. Débat participatif de haute qualité 14
4. Renforcement de la capacité des réseaux 16
5. Intégration des questions transversales 17

Participer à Progress 18

1. Organisations éligibles 18
2. Modes de financement 19

L'avenir 20

1. Le futur de Progress 20
2. En savoir plus 21

Introduction

Le programme de l'Union européenne pour l'emploi et la solidarité sociale, **Progress** (2007-2013), est un instrument destiné à soutenir le développement de politiques de l'emploi et des affaires sociales innovantes et efficaces dans toute l'Europe. Il remplace quatre programmes d'action antérieurs afin de rationaliser le financement de l'UE, dans le but de renforcer la cohérence dans les cinq domaines qu'il soutient.

Domaines soutenus par Progress

- Emploi
- Inclusion et protection sociales
- Conditions de travail
- Non-discrimination
- Égalité entre les femmes et les hommes

Progress a pour finalité de soutenir financièrement les efforts déployés par les États membres de l'UE pour renforcer la cohésion de la société. Il encourage la participation des partenaires concernés (y compris les partenaires sociaux et les organisations de la société civile) dans le processus d'élaboration de politiques.

Progress est un programme paneuropéen complémentaire du Fonds social européen, lequel investit dans la mise en œuvre de politiques d'emploi et d'inclusion sociale dans les États membres, en particulier dans les régions qui accusent un retard de développement économique. Alors que le Fonds social européen soutient des projets concrets aux niveaux local et national dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, Progress cible plus spécifiquement les projets **politiques** à dimension **européenne.**

Progress en chiffres

Programme de 7 ans (2007-2013).
Budget de 683,25 millions d'euros ([1]).

Rien qu'en 2010, Progress a financé:

- 252 événements d'information et de communication.
- 427 sessions de formation, de révisions par des pairs et d'événements d'apprentissage mutuel.
- 161 rapports de bonnes pratiques.
- 78 rapports de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la législation et de la politique de l'UE.

Approche stratégique axée sur les résultats

La Commission est tenue de rendre compte des résultats de Progress à ses partenaires européens et nationaux. Progress s'inscrit dans le cadre d'une approche de gestion basée sur les résultats. Cette approche implique un suivi régulier des progrès réalisés et une intégration des enseignements tirés dans la prise de décisions futures.

Le programme Progress poursuit des objectifs **à court terme, à moyen terme** et **à long terme,** structurés selon une progression logique. Les exemples exposés dans la présente publication portent essentiellement sur les objectifs **à court terme** et montrent la façon dont ces objectifs sont atteints dans les cinq domaines soutenus par Progress.

([1]) Le budget initial était fixé à 743,25 millions d'euros. Pour faire face à la crise financière, une enveloppe de 60 millions d'euros a été transférée à un instrument européen de microfinancement afin de rendre les microcrédits plus facilement accessibles et disponibles aux groupes vulnérables, aux microentreprises et à l'économie sociale.

Objectifs de Progress

1. À long terme: la vision Europe 2020

Objectifs d'Europe 2020 en matière d'emploi et d'inclusion sociale

- Assurer un emploi à 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans.
- Abaisser le taux de décrochage scolaire à moins de 10 % et porter à 40 % au moins le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes.
- Réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté.

Enfin, Progress contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Cette stratégie a pour priorité d'assurer une croissance sociale et économique qui soit **intelligente, durable** et **inclusive.** La dimension de «croissance inclusive», et son accent sur la nécessité d'augmenter le nombre d'offres d'emploi et de formation pour les femmes, les jeunes et les personnes âgées, revêt un intérêt particulier pour Progress. Trois initiatives phare d'Europe 2020 soutiennent en particulier cet objectif: la «Stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois», «Jeunesse en mouvement» et la «Plateforme européenne contre la pauvreté».

En 2010, Progress a financé plusieurs études et rapports, conférences et séminaires, statistiques et autres produits similaires qui ont directement influencé la formulation de l'objectif «croissance inclusive» de la stratégie Europe 2020 et des trois initiatives phare.

2. À moyen terme

Le cadre stratégique pour la mise en œuvre du programme Progress fixe trois objectifs **intermédiaires** en tant qu'étapes et conditions préalables à la réalisation des objectifs à long terme (Europe 2020).

Application effective de la législation européenne dans l'ensemble des États membres

Plus de 98 % de la législation en matière de droit du travail, de santé et de sécurité, de lutte contre la discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes est transposée dans les États membres. Progress a contribué à améliorer la qualité des initiatives politiques de la Commission en s'assurant que ces initiatives reposaient sur des éléments probants solides, en rendant les processus de prise de décisions plus accessibles et en y impliquant de nombreux acteurs. Il a également aidé à l'application correcte et efficace de la législation européenne dans les États membres en veillant à ce que ces derniers la respectent et en les aidant à la transposer et à l'appliquer par le biais de conseils et de formations.

Compréhension et appropriation communes des objectifs de l'UE

Progress a contribué au développement de la coopération entre les autorités nationales grâce à l'échange de bonnes pratiques, à l'amélioration de leur connaissance des questions les plus préoccupantes par le biais de la recherche et de la collecte de données probantes, et à la mise en place d'une plateforme commune pour débattre de ces questions.

Partenariats solides et efficaces avec les acteurs nationaux et paneuropéens

Progress a créé un environnement favorable à la participation des acteurs non gouvernementaux et des principales parties prenantes au processus d'élaboration des politiques, afin que ces derniers puissent faire connaître leurs opinions auprès des décideurs, grâce à l'organisation de débats politiques participatifs de haute qualité au niveau de l'UE et des États membres. Le programme a également donné la possibilité, par le biais du soutien apporté aux réseaux et aux organisations non gouvernementales (ONG) européens, de renforcer les capacités des grands acteurs non gouvernementaux afin de leur permettre d'exercer une influence ou de préconiser des changements aux niveaux national et européen.

3. À court terme

Le cadre stratégique pour la mise en œuvre du programme Progress fixe cinq objectifs **immédiats** en tant qu'étapes et conditions préalables à la réalisation des objectifs à moyen et à long terme:

- échange d'informations et apprentissage;
- politiques fondées sur des données probantes;
- débat participatif de haute qualité;
- renforcement de la capacité des réseaux;
- intégration des questions transversales.

Les exemples qui suivent concernent des actions menées dans le cadre de Progress en vue d'atteindre ces cinq objectifs immédiats dans les cinq domaines soutenus.

Ces exemples montrent comment le programme soutient le développement et la coordination des politiques européennes de l'emploi et des affaires sociales et comment les différentes parties intéressées participent à l'élaboration des politiques aux niveaux européen et national.

Exemples d'objectifs à court terme de Progress

1. Échange d'informations et apprentissage

Emploi

Promouvoir l'entrepreneuriat et le travail indépendant à travers l'Europe: ce séminaire de réflexion thématique a été organisé en novembre 2010 à Bruxelles dans le cadre de la lutte contre la crise économique et du marché du travail.

Inclusion et protection sociales

Expérimentation sociale: deux appels de propositions sur l'expérimentation sociale ont été lancés. Les projets retenus contribuent au développement et à l'expérimentation d'approches socialement innovantes eu égard aux priorités de la politique des affaires sociales fixées au titre de la méthode ouverte de coordination dans le domaine social, telles que l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, la prévention et la réduction de la pauvreté des enfants, le renforcement de l'accessibilité, de la qualité et de la viabilité des soins de santé et des soins de longue durée, la lutte contre l'exclusion en matière de logement, et l'inclusion sociale des migrants et des minorités ethniques, notamment les Roms.

Conditions de travail

Forums sur la restructuration: il s'agit de plateformes d'échange d'idées et de débat sur la restructuration des entreprises et les avantages d'une gestion proactive et positive des processus de changement. Réunissant des représentants des secteurs public et privé, ils jouent un rôle important en aidant les syndicats, les entreprises et les travailleurs à faire face aux enjeux actuels. En 2010, ils avaient pour thèmes: **l'impact des investisseurs financiers sur les entreprises, de nouveaux partenariats pour préserver l'emploi** et **investir dans le bien-être au travail.**

Non-discrimination

Séminaires de formation sur la législation européenne en matière de lutte contre la discrimination: organisés chaque année depuis 2003, ces séminaires portent sur la mise en œuvre des directives européennes interdisant toutes les formes de discrimination fondées sur la race ou l'origine ethnique, ainsi que toutes les formes de discrimination au travail fondées sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Égalité entre les femmes et les hommes

Réseau européen de femmes occupant des postes à responsabilités dans la politique et l'économie: ce réseau a été créé en 2008 dans le but de mettre en place une plateforme au niveau de l'UE pour la définition de stratégies efficaces visant à favoriser une participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décisions à travers l'Europe. Par ailleurs, afin d'améliorer les statistiques et de suivre les progrès réalisés en termes d'équilibre hommes/femmes, la Commission a établi une base de données complète sur la participation des femmes et des hommes dans la prise de décisions dans les domaines politique, public, juridique, social et économique en Europe.

2. Politiques fondées sur des données probantes

Emploi

Base de données statistiques sur les politiques du marché du travail: gérée et mise à jour chaque année, cette base de données permet de comparer les politiques du marché du travail des États membres et de suivre ainsi les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi. Par exemple, la base de données a permis d'analyser des questions telles que les coûts des politiques actives du marché du travail et de prouver que ces politiques ne sont pas la cause principale de l'explosion des déficits publics.

Inclusion et protection sociales

Étude sur l'évaluation de l'impact social comme outil d'intégration des questions de protection et d'inclusion sociales aux politiques publiques des États membres de l'UE: cette étude analyse les différentes méthodes d'évaluation de l'impact social employées dans les États membres de l'UE et formule des recommandations pour la mise en œuvre de systèmes efficaces d'évaluation et d'analyse de l'impact social.

Conditions de travail

Guide de bonnes pratiques à caractère non contraignant pour la mise en œuvre de la directive 2003/10/CE («Bruit sur le lieu de travail»): ce guide des bonnes pratiques explique comment il est possible de réduire ou d'éviter l'exposition des travailleurs au bruit sur le lieu de travail. Destiné aux États membres, aux industries et à d'autres organismes concernés, il décrit comment respecter la directive concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus au bruit.

Non-discrimination

Étude sur l'utilisation de l'âge, du handicap, du sexe, de la religion ou des convictions, de l'origine raciale ou ethnique et de l'orientation sexuelle dans le secteur des services financiers: cette étude est axée sur la discrimination dans les secteurs de la banque et de l'assurance.

Égalité entre les femmes et les hommes

L'écart de rémunération entre femmes et hommes en Europe d'un point de vue juridique: rédigé en 2010 par un réseau d'experts juridiques dans le domaine, ce rapport a révélé que l'égalité entre les femmes et les hommes ne représente pas une préoccupation majeure pour de nombreux gouvernements des États membres. Cet état de fait est essentiellement pris en compte en interne par la Commission pour adopter, modifier et suivre la législation européenne, ainsi que pour l'élaboration de lois nationales transposant la législation européenne.

3. Débat participatif de haute qualité

Emploi

Politiques actives du marché du travail dans le cadre de la stratégie Europe 2020: moyens d'aller de l'avant: à l'occasion de cette conférence, des représentants de l'ensemble des États membres se sont réunis pour étudier les moyens d'évaluer et de justifier plus facilement les politiques actives du marché du travail (PAMT) actuelles et futures mises en place dans l'UE, identifier et comprendre les mesures les plus efficaces de ces PAMT et débattre des moyens de concevoir et de mettre en œuvre les futures mesures des PAMT dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

La vision des services publics de l'emploi pour 2020: cette conférence avait pour but de mieux faire connaître et de promouvoir le débat sur le rôle accru des services publics de l'emploi (SPE), en mettant l'accent sur le développement d'un nouveau modèle de SPE et sur la promotion de synergies entre éducation, formation et emploi.

Inclusion et protection sociales

Conférence européenne de consensus sur le sans-abrisme: cette conférence a rassemblé un jury de parties prenantes et trois experts dans le domaine dans le but de parvenir à un consensus sur les différentes questions relatives au sans-abrisme en Europe. Ce consensus contribuera à la définition d'une stratégie européenne de lutte contre le sans-abrisme.

Table ronde européenne sur la pauvreté et l'exclusion sociale: cet événement annuel repose sur la présence et la participation active de personnes en situation de pauvreté. En 2010, le débat avait pour thème central la recommandation de la Commission européenne sur l'inclusion active, avec un accent particulier sur la mise en œuvre pratique de la recommandation, en comparant les pratiques de plusieurs États membres afin d'identifier et de tirer des conclusions sur les approches les plus efficaces.

Conditions de travail

Travailler plus longtemps grâce à de meilleures conditions de travail et à de nouveaux modes d'organisation du travail et de la carrière: organisée en association avec la Commission européenne et la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), cette conférence de haut niveau a étudié de nouveaux modes d'organisation du travail et les changements à apporter aux conditions de travail. Elle a analysé la question de la prolongation de la carrière professionnelle pour faire face aux enjeux démographiques. Elle a également porté sur les nouveaux modes d'organisation du travail et sur les changements à apporter aux conditions de travail.

Non-discrimination

Conférence de la Journée européenne des personnes handicapées: cette conférence est organisée chaque première semaine de décembre en étroite collaboration avec le Forum européen des personnes handicapées (FEPH), afin d'examiner la manière dont la législation et les actions européennes sont transposées au niveau local. La conférence de 2010 a fourni des exemples d'intégration du handicap en Europe et a attiré l'attention sur les questions liées à la reconnaissance mutuelle du handicap, à la mobilité des personnes handicapées et aux régimes de sécurité sociale, aux loisirs et à la culture.

Égalité entre les femmes et les hommes

La lutte contre l'écart salarial, reflet des inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes: cette conférence a été organisée en octobre 2010 par la présidence belge du Conseil de l'UE. Les réflexions tirées des discussions approfondies ont alimenté les conclusions du Conseil sur le renforcement de l'engagement et des actions visant à éliminer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

4. Renforcement de la capacité des réseaux

Inclusion et protection sociales

Eurocities: ce réseau rassemble les gouvernements locaux de plus de 140 métropoles d'une trentaine de pays européens. Ses activités portent sur un large éventail de politiques, notamment le développement économique et la politique de cohésion, les services publics, le changement climatique, l'énergie et l'environnement, le transport et la mobilité, l'emploi et les affaires sociales, la culture, l'éducation, la société de l'information et de la connaissance, ainsi que la gouvernance et la coopération internationale.

Réseau européen de lutte contre la pauvreté: créé en 1990, ce réseau indépendant réunit des ONG et des groupes actifs dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans les États membres de l'UE.

Non-discrimination

Réseau européen contre le racisme (ENAR) et ses récents **rapports alternatifs sur le racisme en Europe:** ces rapports ont souligné que le racisme reste un problème profondément ancré au sein de l'UE. L'ENAR a soumis un plan d'action en neuf points à la présidence belge afin de contribuer à la création d'une Europe égale pour tous, ainsi qu'un plan d'action en trois points pour le trio des présidences espagnole, belge et hongroise.

Plateforme européenne des personnes âgées: ses travaux portent sur un large éventail de domaines politiques qui ont une incidence sur les personnes âgées et les retraités, notamment les questions de discrimination, d'emploi des personnes âgées et de vieillissement actif, de protection sociale, de réformes des retraites, d'inclusion sociale, de santé, de recherche, d'accessibilité des transports publics et des bâtiments, d'environnement et de technologies de l'information et de la communication (TIC).

Equinet Europe: ce réseau, qui rassemble 33 organisations issues de 28 pays européens, est mandaté en tant qu'organisme de promotion de l'égalité pour lutter contre la discrimination fondée sur des critères multiples tels que l'âge, le handicap, le genre, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions et l'orientation sexuelle. Equinet Europe s'emploie à veiller à ce que ces organismes puissent exercer pleinement et efficacement leur mandat au niveau des États membres en permettant la collaboration et l'échange d'informations entre ces différents organismes au niveau européen.

5. Intégration des questions transversales

Égalité entre les femmes et les hommes

Lobby européen des femmes: ce groupe plaide pour une intégration résolue de la dimension de genre dans la stratégie Europe 2020, en proposant qu'un engagement soit pris afin de réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes d'ici à 2020 et qu'un objectif de 40 % de postes de direction réservés aux femmes soit fixé. Il appelle à la mise en place d'un meilleur système de suivi et à une évaluation systématique de l'incidence sur l'égalité hommes/femmes de toutes les politiques, tous les objectifs, tous les critères de référence et toutes les mesures de la future stratégie Europe 2020.

Participer à Progress

1. Organisations éligibles

Le financement au titre de Progress est ouvert aux **États membres de l'UE,** aux **pays de l'Association européenne de libre-échange/Espace économique européen (AELE/EEE),** aux **pays candidats** et aux **pays candidats potentiels de l'UE,** pour autant qu'un protocole d'accord pour la participation au programme ait été signé.

Types d'organisations pouvant bénéficier d'un financement:

- autorités nationales, régionales et locales;
- services publics de l'emploi;
- offices statistiques nationaux;
- organes spécialisés, universités et instituts de recherche;
- partenaires sociaux et économiques;
- ONG;
- médias.

2. Modes de financement

Les différentes activités qui seront financées par Progress figurent dans le plan de travail annuel **(http://www.ec.europa.eu/progress).**

Le financement est attribué soit au titre de **marchés** (par le biais d'**appels d'offres**), soit sous la forme de **subventions** (par le biais d'**appels de propositions**).

Progress **ne** finance **pas** de projets individuels sur demande ou au cas par cas. Toute organisation qui souhaite bénéficier d'un financement devra consulter la liste d'activités du plan de travail annuel et vérifier le type d'activité, le mode de financement et le public ciblé avant d'introduire une demande de financement appropriée.

En ce qui concerne les subventions, le principe du programme est le **cofinancement.** Cela signifie que la Commission contribue à une certaine hauteur aux coûts globaux d'un projet; le remboursement maximal pouvant être obtenu s'élève généralement à 80 %.

L'avenir

1. Le futur de Progress

Progress devra être prolongé au-delà de sa période de programmation actuelle afin de permettre à l'UE d'aider de manière efficace et effective les États membres à réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020.

La marche à suivre sera définie avec précision sur la base du processus continu d'intégration des enseignements tirés qui est au cœur du principe de la gestion fondée sur les résultats. Toutefois, il est évident qu'il faudra continuer à veiller au renforcement continu des partenariats aux niveaux européen, national, régional et local et entre tous les acteurs actifs dans la poursuite d'objectifs communs en matière d'emploi et d'inclusion sociale. Il sera essentiel de continuer à réaliser des études et des analyses afin d'assurer la formulation, l'évaluation et le suivi des politiques européennes de l'emploi et des affaires sociales ainsi que des progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés.

2. En savoir plus

Pour en savoir davantage sur le programme Progress, visitez le site internet de la Commission européenne **http://www.ec.europa.eu/progress,** où vous pourrez également consulter d'autres publications sur le programme:

- publication plus détaillée sur le cadre stratégique pour la mise en œuvre du programme Progress («Progress, priorité aux résultats»);
- rapports annuels de performance.

Commission européenne

Progress en action: le programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale 2007-2013

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

2011 — 21 p. — 17,6 x 25 cm

ISBN 978-92-79-21070-9
doi:10.2767/41061

Progress (2007-2013) est le programme de l'UE pour l'emploi et la solidarité sociale, mis en place pour apporter un soutien financier à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. La présente publication expose les objectifs du programme à court et à long terme. Elle illustre également comment le programme soutient le développement et la coordination des politiques européennes de l'emploi et des affaires sociales et comment les différentes parties intéressées participent à l'élaboration des politiques aux niveaux européen et national.

Cette publication est disponible en version imprimée dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu);
- auprès des représentations ou des délégations de l'Union européenne.
  Vous pouvez obtenir leurs coordonnées en consultant le site http://ec.europa.eu
  ou par télécopieur au numéro +352 2929-42758.

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop (http://bookshop.europa.eu).

Abonnements facturés (par exemple séries annuelles du *Journal officiel de l'Union européenne*, recueils de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne):

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne
  (http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm).

KE-30-11-242-FR-C

Les **publications** de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion vous intéressent?

Vous pouvez les télécharger ou vous abonner gratuitement:
http://ec.europa.eu/social/publications

Vous pouvez également vous abonner gratuitement au bulletin d'information électronique *L'Europe sociale* de la Commission européenne:
http://ec.europa.eu/social/e-newsletter

http://ec.europa.eu/social

www.facebook.com/socialeurope

Office des publications

ISBN 978-92-79-21070-9